

Annexe 2

Barème des tarifications établi par la CAF

Taux de participation familiale par heure facturée

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants
Taux d'effort à compter de janvier 2024	0.0619%	0.0516%	0.0413%	0.0310%

Plancher et plafond de ressources

Plancher mensuel de ressources	
➤ A compter du 1 ^{er} janvier 2024	765.77€ /mois
Plafond mensuel de ressources	
➤ A compter du 1 ^{er} janvier 2024	6000€ /mois
➤ A compter du 1 ^{er} septembre 2024	7000€ /mois

Tarifs actualisés au 1^{er} janvier en fonction des revenus à N-2